« Chers Parents,

A l’approche de la fin de l’année scolaire, les examens du brevet de fin d’année modifient les plannings de vos enfants ainsi le forfait choisi en début d’année s’appliquera jusqu’au 16 juin inclus, les repas pris au-delà de cette date seront facturés au réel sur la dernière facture de juillet.

Merci de veiller à ce que vos enfants soient munis de leur badge lors de leur passage à la cantine afin de ne pas perturber le service.

Pour tout autre évènement, il vous appartient de modifier la réservation de votre enfant et ce 48h jours ouvrés avant le dit évènement conformément au Règlement de Restauration.

**IMPORTANT** : **Inscription/réinscription\*à la restauration scolaire 2023/2024**

Les inscriptions et les réinscriptions à la restauration scolaire pour 2023-2024 sont ouvertes depuis le 15 mai et ce, jusqu’au 16 juillet 2023.

Pour vous accompagner dans vos démarches, vous trouverez toutes les informations nécessaires en cliquant sur le lien ci-dessous

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/education/restauration/inscription/>

         Si votre enfant fréquente déjà la restauration cette année, un mail **(via** [**cmidy@vocaza.net**](mailto:cmidy@vocaza.net)**)** vous a été adressé avec un lien pour effectuer sa réinscription.

         Si vous aviez déclaré des revenus lors de son inscription, vous devez réinscrire votre enfant sur le site [**https://www.so-happy.fr**](https://www.so-happy.fr/)**.**

\*Nous vous rappelons que les factures de cantine de l’année en cours doivent être soldées pour pouvoir réinscrire son enfant.

Nous souhaitons à tous les collégiens une belle fin d’année scolaire.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Nous restons, bien entendu, à votre entière disposition.

Bien Cordialement

La Direction C’midy

